

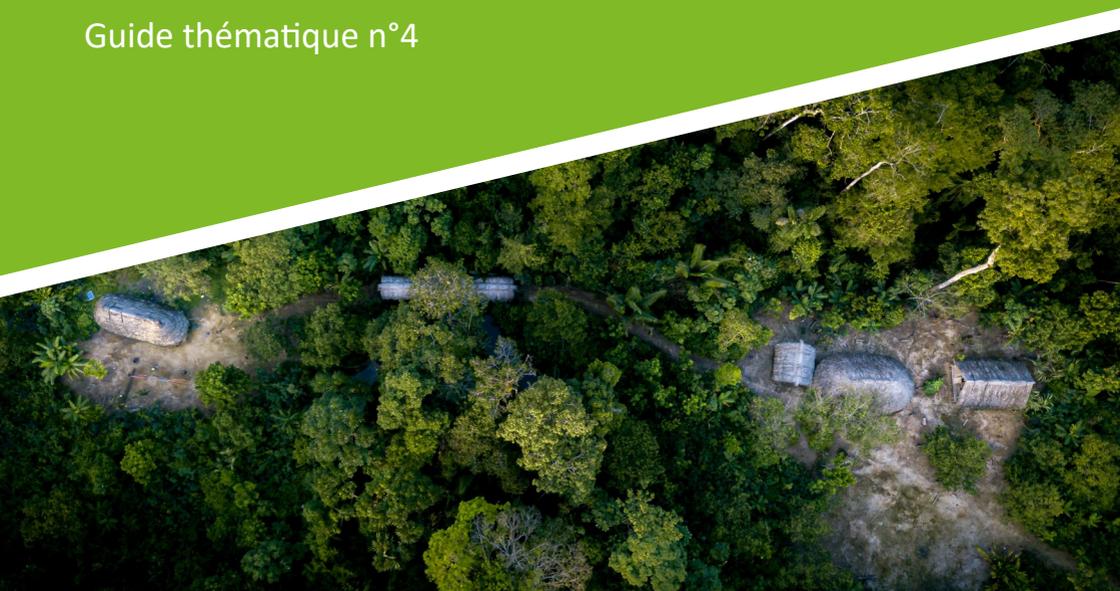


# Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause (CPLCC)

---

**Guide pour la mise en place dans les  
chaines d'approvisionnement en  
matières premières agricoles et bois  
d'engagements et politiques  
d'entreprise**

Guide thématique n°4



# Qu'est-ce que le CPLCC ?

Ce guide vise à accompagner les entreprises dans la mise en place d'engagements à la mise en œuvre du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC). Il est utile aux producteurs, transformateurs, négociants et acheteurs de matières premières agricoles et bois.

- La production et transformation de ces matières premières peut affecter les droits et moyens de subsistance des **peuples autochtones et communautés locales (PACL)** qui peuvent en dépendre pour des besoins élémentaires (nourriture, logement, soins, patrimoine culturel).
- **Ces impacts négatifs peuvent priver ou marginaliser des PACL** et ainsi les contraindre à s'engager dans des activités non durables pour l'obtention de leurs moyens de subsistance ou dans des conflits liés aux ressources vitales.
- La mise en place par les entreprises d'une politique claire en matière de **consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)** montre qu'elles s'engagent à éviter ces impacts négatifs sur les populations locales.
- Les principes du CPLCC sont encadrés par les normes internationales de droits humains qui assurent le **droit des peuples à disposer d'eux-mêmes**.
- Les communautés disposant rarement de titres légaux pour l'occupation ou l'usage des terres, il est essentiel que les entreprises dialoguent avec elles par le processus du CPLCC pour identifier les **titulaires de droits coutumiers**.
- Une politique de CPLCC engage l'entreprise à dialoguer avec ces titulaires de droits coutumiers par un **processus de négociation inclusif, équitable** et « de bonne foi (...) en vue d'aboutir à un accord » (ONU-REDD, 2012).
- Les engagements en matière de CPLCC doivent s'insérer dans des engagements plus larges à **respecter les personnes et les droits humains**.

SPOTT évalue les engagements au CPLCC d'entreprises des secteurs bois, papier, huile de palme et caoutchouc. Ces évaluations sont disponibles sur : [www.spott.org/](http://www.spott.org/).





# Qu'est-ce que le CPLCC ?

Des guides CPLCC décrivent les processus informatifs et consultatifs qui permettent de garantir que les communautés potentiellement affectées par des activités donnent leur consentement éclairé à ces activités, ou sont en mesure de refuser celles qui affecteraient leurs terres ou leurs moyens de subsistance.

## Quels sont les composantes du CPLCC ?

- Le **consentement** confère aux peuples autochtones et communautés locales le droit de donner leur accord ou de refuser toute décision qui aurait un impact sur leurs territoires, ressources et moyens de subsistance.
- **Préalable**, indique que le consentement a été sollicité à l'avance, avant que toute activité ait été autorisée ou commencée, et que les délais dédiés au processus de consultation et d'obtention d'un consensus de la part des communautés autochtones ont été respectés.
- **Librement**, signifie sans coercition, intimidation, manipulation, menace ou corruption.
- **En connaissance de cause**, signifie que les informations sont fournies dans un langage et sous une forme qui soient compréhensibles par les communautés, et qu'elles incluent la nature, la portée, l'objectif, la durée et la localisation du projet ou de l'activité. Les impacts économiques, environnementaux, sociaux et culturels doivent être indiqués.

[\(Conservation International, 2013\)](#)

## Pourquoi suivre les principes du CPLCC ?

- Le droit au CPLCC fait partie de normes internationales telles que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Convention n°169 de l'Organisation Internationale du Travail, la Convention sur la diversité biologique, et de nombreuses lois nationales.
- Les principaux programmes de certification de la durabilité, dont le FSC, la RSPO et la GPSNR, exigent également l'application des principes du CPLCC à la production agricole et forestière.
- Une étude de cas menée par le WWF, la FMO et le groupe CDC a estimé qu'un investissement initial de 30 000 dollars dans le dialogue communautaire représentait un retour sur investissement de 880%, en évitant des conflits communautaires similaires dont le coût s'élevait à 15 millions de dollars pour l'entreprise ([Levin et al., 2012](#)).

Pour plus de détails sur le CPLCC, voir [ONU-REDD \(2012\)](#) et [RSPO \(2015\)](#).



# Développer une politique de CPLCC



**Préparer une politique de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause** permet de démontrer l'engagement de l'entreprise pour le respect des droits des communautés.



**Définir le champ d'application de la politique** : l'appliquer au niveau du groupe, y compris les filiales, co-entreprises, sociétés affiliées et autres entités liées, ainsi qu'aux opérations dans tous les pays.



**Appliquer l'engagement au CPLCC à l'ensemble des fournisseurs**, directs et indirects. Les fournisseurs doivent également être tenus d'appliquer la politique au niveau du groupe.



**Définir clairement les termes** « consentement », « préalable », « librement » et « en connaissance de cause ». Par exemple, la politique doit garantir la possibilité de donner son accord ou de refuser toute activité soumise au processus de CPLCC.



S'assurer que la politique fait référence à une **procédure de CPLCC** accessible publiquement et qui décrit la manière dont la politique sera appliquée. Celle-ci doit être appropriée au contexte culturel et social et suivre des méthodologies reconnues telles que :

- ONU-REDD (2012) : Directives concernant le CPLCC
- RSPO (2015) : Guide RSPO pour les membres (en anglais)
- FAO (2017) : Manuel du CPLCC
- FSC (2012) : Guide pour l'application du CPLCC (en anglais)



**Publier la politique et la procédure de CPLCC** sur le site internet de l'entreprise en indiquant la date de publication.



Élaborer un **plan de mise en œuvre et suivi** avec des échéances, conformément au Guide RSPO pour les membres (2015). Ce plan permet d'assurer une application systématique et correcte de la politique de CPLCC à toutes les activités de l'entreprise, ainsi qu'une amélioration continue.

SPOTT est une plateforme en ligne et gratuite développée par ZSL (Zoological Society of London) qui promeut la production et le commerce durables de matières premières agricoles et bois. En évaluant la transparence, SPOTT incite les entreprises à adopter les meilleures pratiques.

SPOTT évalue des producteurs, transformateurs et négociants à l'aune des informations que publient ces entreprises quant à leur organisation, leurs politiques et leurs pratiques liées aux enjeux environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG). Des investisseurs, acheteurs, et autres acteurs influents peuvent utiliser les évaluations SPOTT pour éclairer leurs activités d'engagement, gérer leurs risques ESG, et ainsi accroître la transparence dans ces industries.

---

D'autres Guides thématiques SPOTT sont disponibles :

- Guide thématique n°5 : Genre
- Guide thématique n°6 : Salaire décent

Retrouvez tous nos guides : [spott.org/training-resources/thematic-guide-series/](https://spott.org/training-resources/thematic-guide-series/)

---

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de UK Aid et de la fondation Good Energies, cependant son contenu ne reflète pas nécessairement le point de vue du gouvernement britannique ou de la fondation.

Icônes réalisées par Freepik  
[www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)